

ZONE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION - NE PAS REMPLIR

DOSSIER DÉPOSÉ LE :		INDIVIDUEL	COPROPRIÉTÉ
INSTRUCTION :	VOTE :	FACTURES :	MANDATÉ :
DOSSIER N° :	COMMISSION PERMANENTE N°		DU :

PROVENCE ÉCO-RÉNOV

IMPORTANT : Si votre demande concerne un logement en copropriété vous devez, impérativement, avant de transmettre ce dossier, prendre rendez-vous avec l'adil 13 afin d'obtenir une attestation d'éligibilité au dispositif (voir page 3). Le remplacement des menuiseries extérieures doit impérativement s'accompagner à minima d'une autre intervention éligible au dispositif provence eco-renov, pour être pris en compte. Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier.

▶ DEMANDEUR(S)

SITUATION FAMILIALE

CÉLIBATAIRE
VIE MARITALE
PACSÉ(E)

MARIÉ(E)
SÉPARÉ(E) OU DIVORCÉ(E)
AUTRE CAS

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT
FOYER FISCAL :

RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
PROFESSION :

ADRESSE ACTUELLE :

NOM :
NOM D'ÉPOUSE :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
PROFESSION :

CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE FIXE :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
EMAIL : @

COMMUNE :
TÉLÉPHONE FIXE :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
EMAIL : @

ADRESSE DU LOGEMENT CONCERNÉ PAR LES TRAVAUX :

CODE POSTAL :

COMMUNE :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BIEN IMMOBILIER

DATE DE CONSTRUCTION :

DATE D'ACQUISITION :

SURFACE HABITABLE :

m²

COÛT D'ACQUISITION :

€

TYPE :

1 2 3 4 5+

LOGEMENT INDIVIDUEL

LOGEMENT COPROPRIÉTÉ

Travaux sur parties [privatives](#)

Travaux sur parties [communes](#)
(Votés en assemblée générale)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	MONTANT
COMBLES & TOITURE :	€
MURS :	€
PLAFONDS & PLANCHERS :	€
MENUISERIES EXTÉRIEURES :	€
VENTILATION :	€
CHAUFFAGE (voir liste travaux ECO-PTZ) :	€
HONORAIRES (Architecte, Main d'œuvre) :	€
TOTAL	€

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS,

QUE LE LOGEMENT OBJET DES TRAVAUX DE RÉNOVATION CONSTITUE MA
RÉSIDENTE PRINCIPALE,

QUE LESDITS TRAVAUX N'ONT PAS DEBUTÉ AU JOUR DE DEPÔT DU PRÉSENT
DOSSIER.

Fait à _____, le _____

Nom, Prénom, signature

Nom, Prénom, signature



PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

PIÈCES COMMUNES LOGEMENT INDIVIDUEL OU EN COPROPRIÉTÉ

Copie du livret de famille si enfants à charge sinon de la ou des cartes d'identité

Attestation notariée ou acte d'acquisition comprenant l'adresse ainsi que les dates d'achat et de construction du bien immobilier

Dernier avis d'imposition sur le revenu

Taxe foncière

Taxe d'habitation

Quittance d'eau, d'électricité ou de gaz

Attestations RGE (reconnue garante de l'environnement) des entreprises réalisant les travaux

Devis des travaux faisant l'objet de la présente demande, valides à la date de dépôt du dossier

Liste et montant des éventuels autres financements publics sollicités (prêt à taux 0, subventions, bonification d'emprunt, crédit d'impôt)

RIB ou RIP en deux exemplaires

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉ

Attestation de l'ADIL 13 relative à l'éligibilité du présent dossier au dispositif Provence Éco-Rénov accompagnée de la copie de décision de vote en assemblée générale de copropriété des travaux faisant l'objet de la présente demande.

Appel de fonds de la quote part individuelle associée à la réalisation des travaux votés en assemblée générale et le cas échéant les simulations de la quote part au regard des divers devis.

Prendre rendez-vous avec l'ADIL 13

soit par mail cd13renovation@adil13.org ou par téléphone **04 96 11 12 00**

et s'y rendre en possession des documents suivants :

- ▶ Dernier procès verbal de l'assemblée générale de copropriété approuvant les comptes annuels, accompagné de la convocation à l'assemblée générale et de toutes les pièces figurant à l'ordre du jour
- ▶ Décision de vote en assemblée générale de copropriété des travaux faisant l'objet de la présente demande.
- ▶ Attestation du syndic précisant que le demandeur est à jour du paiement de ses charges de copropriété, ou quittance du dernier appel de provisions pour charges.
- ▶ Règlement de copropriété si les travaux concernent les parties privatives.

PROVENCE ECO-RENOV

POUR QUI ?

Le dispositif Provence Eco-Rénov est destiné aux propriétaires occupants de leur résidence principale, construite avant le 1er janvier 2000, et dont le dernier revenu fiscal ne dépasse pas 30 000 euros pour 1 personne seule et 55 000 euros pour un foyer de 2 personnes et plus.

Sont concernés les logements individuels ou collectifs à l'exclusion de ceux situés dans des copropriétés en difficulté. (endettement de la copropriété supérieur à 25% du budget annuel).

Les copropriétaires doivent être à jour du règlement de leurs charges de copropriété.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Seuls les travaux améliorant l'isolation du bâti et le chauffage sont éligibles ; ils devront être obligatoirement réalisés par des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE) www.renovation-info-service.gouv.fr

Les interventions sur les menuiseries extérieures (parois vitrées, volets...) sont prises en compte seulement si elles sont réalisées avec d'autres travaux éligibles à l'aide départementale.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE ?

L'aide accordée représente 25% du montant total TTC des travaux éligibles dans la limite de 3000 €.

Elle n'est attribuable qu'une seule fois par ménage et par logement.

Elle est cumulable avec l'ensemble des autres aides publiques, qu'il s'agisse de subventions mises en place par d'autres collectivités territoriales, du prêt à taux zéro.

POUR TOUTE QUESTION

provence-eco-renov@departement13.fr

CE DOSSIER UNE FOIS COMPLÉTÉ, EST À RETOURNER PAR COURRIER À L'ADRESSE SUIVANTE :

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DE LA VIE LOCALE
Service Politique de la Ville et de l'Habitat
52 Avenue de Saint-Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20